


ÉTUDES
 DE
SCIENCE RELIGIEUSE

EXPLIQUÉE PAR L'EXAMEN DE
L'ÉCRITURE DE L'HOMME,

Complète avec une préface philosophique et historique :

- | | |
|--|---|
| 1 ^o LES PRINCIPES DE THÉOLOGIE. | L'ÉTABLISSEMENT DE LA MISSION DIVINE DE L'ÉGLISE; |
| 2 ^o UN EXAMEN DÉMONSTRATIF. | LE CONCORD INTIME DE LA RAISON ET DE LA FOI, |
| | DU LIBÉRALISME ET DU CHRISTIANISME; |
| 3 ^o DES MÉLANGES TERMINÉS. | LA CRITIQUE DU JUGEMENT PORTÉ |
| | SUR VOLTAIRE, SA PHILOSOPHIE ET LA RÉVOLUTION, DANS |
| | l'histoire des Girondins. |

PAR V. MARCADÉ,

AVOCAT AUX CONSEILS DU ROI ET A LA COUR DE CASSATION,
 auteur de l'explication méthodique du code civil.

Nosce te-ipsum. — Et jam non simus parvuli haereticos
 et circumferamur omni vento doctrinae.

PARIS,
COTILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES GRÈS, 16, PRÈS DE L'ÉCOLE DE DROIT.

—
 1847

ÉTUDES
DE
SCIENCE RELIGIEUSE.

ERRATA ET ADDENDA.



Page XXVIII, ligne 22, au lieu de *aimée*, lisez *ainée*.

Page XLIX, à la fin de l'alinéa, ajoutez en note :

Pour avoir toute notre pensée sur la Révolution française et avant de juger ce que nous en disons ici, il faut lire aussi ce que nous en disons plus loin dans notre *douzième Étude* et dans notre critique du jugement porté sur la philosophie voltairienne par M. de Lamartine.

Page 77, ligne 22, au lieu de *l'une*, lisez *l'un*.

Page 144, ligne 16, au lieu de *ses*, lisez *ces*.

Page 267, à la fin du 1^{er} alinéa, ajoutez en note :

Il est vrai que Dupuis s'est imaginé, ce qui était plus expéditif, de nier l'existence même de Jésus-Christ, en ne voyant en lui qu'une allégorie du soleil, et dans ses douze apôtres les douze signes du zodiaque; mais cette lumineuse idée trouvera plus tard la seule réfutation qui lui convienne dans le premier article de nos *Mélanges*, où nous prouverons, par le procédé de Dupuis, COMME QUOI NAPOLEON N'A JAMAIS EXISTÉ.

Même page, ligne 25, ajoutez une *s* à chacun des trois mots *sublime*, *absurde*, *criminelle*.

Page 299, ligne 2, au lieu de *étendue*, lisez *espace*.

Page 341, ligne 11, au lieu de *rien*, lisez *m'en*.

ÉTUDES

DE

SCIENCE RELIGIEUSE

EXPLIQUÉE PAR L'EXAMEN DE

LA NATURE DE L'HOMME,

Contenant, avec une préface philosophique et historique :

- 1^o LES PRINCIPES DE THÉODICÉE ET L'ÉTABLISSEMENT DE LA MISSION DIVINE DE L'ÉGLISE;
- 2^o UN EXAMEN DÉMONTRANT L'ACCORD INTIME DE LA RAISON ET DE LA FOI,
DU LIBÉRALISME ET DU CHRISTIANISME;
- 3^o DES MÉLANGES TERMINÉS PAR LA CRITIQUE DU JUGEMENT PORTE
SUR VOLTAIRE, SA PHILOSOPHIE ET LA RÉVOLUTION, DANS
l'histoire des Girondins.

PAR V. MARCADÉ,

AVOCAT AUX CONSEILS DU ROI ET A LA COUR DE CASSATION,

Auteur de l'explication méthodique du Code civil.

Nosce te-ipsam. — Ut jam non simus parvuli fluctantes
et circumferamur omni vento doctrine.



PARIS,
COTILLON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES GRÉS, 16, PRÈS DE L'ÉCOLE DE DROIT.

—
1847

Écrites par nous de vingt-deux à vingt-six ans, et terminées dès lors depuis plus de dix années déjà, les réflexions que nous publions ici sous le titre d'*Études* n'étaient que les commencements ou fragments d'un travail qui devait être ultérieurement corrigé, et surtout complété. Nous nous proposons, en effet, d'en faire un Cours ou Traité de science morale et religieuse, qui eût formé deux et peut-être trois volumes.

Mais la publication de nos sept volumes d'*Éléments du Droit civil* qui nous occupe depuis dix ans et qui nous demandera deux années encore, l'exercice même de notre profession qui ne laisse pas pour l'étude tout le temps qu'il faudrait lui donner, puis la fatigue que nous a causée déjà un long et ardent travail, ne nous permettaient guère de songer désormais à la réalisation de cette idée. D'un autre côté, comme des personnes qui avaient lu quelques extraits de notre travail, dans un petit journal où ils parurent en 1839, nous engageaient à le faire imprimer, et que plusieurs élèves des Facultés, après avoir si bien accueilli notre ouvrage de Droit, ont manifesté le désir de connaître celui-ci (dont quelques notes du premier leur révélaient l'existence), nous nous décidons à publier ce travail tel, à peu près, qu'il fut écrit d'abord. Nous disons à *peu près*; car nous avons ajouté quelques phrases çà et là, et nous avons dû retrancher, d'autre part, les passages qui ne ren-